

Vérifiez si votre police :

- comprend l'accès à une ligne téléphonique d'urgence que vous pouvez appeler de n'importe où dans le monde si vous êtes en difficulté. Vérifiez si cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si vous pouvez parler à des infirmiers ou à des médecins;
- couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger et, si oui, si le paiement se fait « sur-le-champ » ou si vous devez payer d'abord et vous faire rembourser plus tard;
- prévoit votre évacuation médicale vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés ou vers le Canada;
- couvre les frais d'accompagnement (par un médecin ou un infirmier) lors de l'évacuation. Sans assurance, ce service peut coûter jusqu'à 100 000 \$;
- couvre les maladies et affections préexistantes. Si vous vous trouvez dans ce cas, vous devez en aviser votre compagnie d'assurance et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue » en vertu d'une clause sur les maladies et affections préexistantes;
- couvre les naissances prématurées et les soins néonataux connexes;

- prévoit des avances de fonds en espèces si l'hôpital les exige;
- paie pour la mise en bière et le rapatriement de votre dépouille au Canada au cas où vous décéderiez durant le voyage. Sans assurance, ce service peut coûter jusqu'à 10 000 \$.

Ayez avec vous toutes les précisions concernant vos assurances.

Indiquez également à votre agent de voyages, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à votre compagnon de voyage, comment joindre votre assureur.

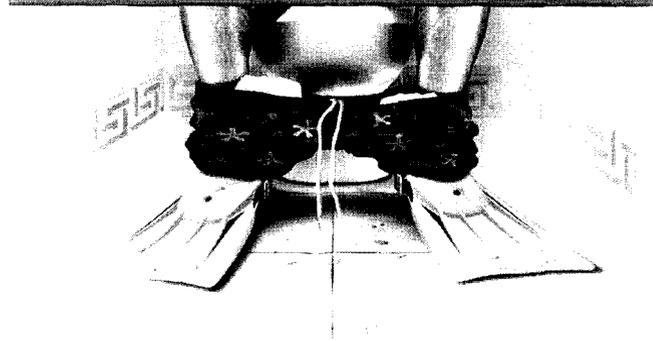
Avant de rentrer au Canada, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre une **facture détaillée**. Rien n'est plus compliqué que d'essayer de réunir les documents nécessaires à des milliers de kilomètres de distance. N'oubliez pas que vous devez toujours fournir les **recus originaux** des ordonnances ou des services médicaux que vous avez reçus au cours de votre voyage à l'étranger. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies. Cependant, faites-vous une copie à conserver des documents que vous avez présentés à la compagnie.

Long séjour à l'étranger

Votre régime d'assurance-maladie provincial ne peut être maintenu si vous vivez à l'extérieur de la province pendant un certain temps. Cette période varie selon la province.

sanofi pasteur

Le savoir, c'est la différence.



Voyager offre de multiples occasions de voir de nouveaux paysages, d'éprouver des sensations différentes – sons, odeurs, saveurs –, de vivre des expériences inédites et, surtout, de rencontrer des gens nouveaux.

Le saviez-vous?

- ▲ La diarrhée des voyageurs est un problème fréquent chez les Canadiens qui voyagent dans des pays en voie de développement.
- ▲ Pendant un séjour de deux semaines, jusqu'à 50 % des voyageurs se rendant dans des pays en voie de développement subiront au moins un épisode de diarrhée des voyageurs.
- ▲ La diarrhée des voyageurs dure généralement de 3 à 5 jours.

La plupart du temps, la diarrhée des voyageurs est causée par des aliments contaminés.

La cause la plus fréquente de la diarrhée des voyageurs demeure la nourriture contaminée par une bactérie nommée *E. coli* entérotoxigène (ETEC). L'eau contaminée peut également provoquer la diarrhée des voyageurs.

Réduisez vos risques de contracter cette maladie durant votre séjour à l'étranger en suivant ce précieux conseil « Ne rien ingérer qui n'ait été bouilli, cuit ou pélé ». De plus, un nouveau vaccin oral facile à prendre avant votre départ pourrait aussi diminuer vos risques de contracter la diarrhée des voyageurs.

Soyez prévoyant, protégez-vous contre la diarrhée des voyageurs.

Pour plus d'information, veuillez visiter notre site web à www.travellersdiarrhea.com



DUKORALSM est une marque de commerce de SRL Vaccin AB, utilisée sous licence par Sanofi Pasteur Limitée.